

La christianisation des esclaves des Antilles françaises aux XVII^e et XVIII^e siècles (suite et fin)

G. Debien

Volume 21, Number 1, juin 1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302647ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302647ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Debien, G. (1967). La christianisation des esclaves des Antilles françaises aux XVII^e et XVIII^e siècles (suite et fin). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 21(1), 99–111. <https://doi.org/10.7202/302647ar>

LA CHRISTIANISATION DES ESCLAVES DES ANTILLES FRANÇAISES AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES *

(Suite et fin)

§ 3. — À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

A la fin du XVIII^e siècle la situation religieuse et ecclésiastique aux îles est assez confuse. On est devant des tendances contraires.

D'un côté l'esprit religieux diminue chez les colons. Partant, au moins dans la principale de nos colonies, le souci de l'instruction religieuse des esclaves s'abaisse. On vient d'en constater les preuves, et en même temps un certain nombre de planteurs commence à voir dans les leçons de charité que la religion prêche à leurs gens "des tendances destructives de l'esclavage". L'opinion se précise qu'éclairer les esclaves sur l'égalité profonde de tous les hommes devant Dieu, celle des âmes en cette vie, mais des âmes et des corps en l'autre, c'est préparer directement l'émancipation.

Ils surveillent de près quel genre de catéchisme on leur fait, les sujets, le ton, la portée sociale des sermons adressés aux Blancs et aux Noirs ; et il y a peut-être quelque relation entre la négligence des planteurs pour l'assistance de leurs esclaves à la messe et l'appréhension de leur faire entendre certains sermons. Tout cela n'a pas évidemment pour effet naturel de réchauffer le zèle du clergé qui est plus que jamais sous le contrôle des administrateurs généraux et dans la dépendance des colons.

* Voir notre *Revue*, XX : 525-555.

C'est pour la même raison que les colons ne veulent pas que leurs esclaves apprennent à lire; et ils savent que l'instruction religieuse peut être intimement mêlée à l'instruction tout court, et sert à l'introduire. Ils pensent que plus un esclave est instruit plus il est porté à l'indiscipline. En 1752, un curé est déplacé pour avoir installé dans son presbytère une école pour les Noirs attachés à son service, quelques hommes seulement⁸⁶. Des colons protestent contre un inconnu qui entre 1776 et 1778 a l'outrage de souhaiter des écoles paroissiales pour les esclaves. "Il serait nécessaire... qu'il fût établi selon la force des paroisses, des maisons d'école où un jour indiqué tous les enfants nègres du quartier se rendraient pour apprendre à lire; cet établissement... tirerait les nègres de l'abrutissement⁸⁷."

Un gouverneur de la Martinique, le marquis de Fénélon, était déjà à l'unisson en 1764 :

L'instruction, j'effraierais tous les saints du clergé de France si mon opinion sortait du sanctuaire de votre cabinet, est un devoir qu'on leur doit par les principes de la religion, mais la saine politique et les considérations humaines s'y opposent.

L'instruction est capable de donner aux nègres ici une ouverture qui peut les conduire à d'autres connaissances, à une espèce de raisonnement. La sûreté des blancs, moins nombreux, entourés sur les habitations par ces gens-là livrés à eux, exige qu'on les tienne dans la plus profonde ignorance.

Cette même instruction peut être un moyen très dangereux entre les mains des prêtres et surtout des corps monastiques, dont je ne voudrais pas dans la colonie par ce seul motif, les prêtres séculiers seraient moins redoutables. J'ai connaissance de quelque détail de l'empire des religieux sur leurs nègres, par la voie de l'instruction et de la voie de la pénitence qui m'ont fourni des réflexions à la suite desquelles je suis parvenu à croire fermement qu'il faut mener les nègres comme des bêtes et les laisser dans l'ignorance la plus complète.

⁸⁶ Archives Nationales. Colonies F 5. Missions religieuses.

⁸⁷ Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents. Afrique 14. Mémoire anonyme sur Saint-Domingue, f^o 76.

J'hésite à faire instruire les miens; je le ferai cependant pour l'exemple et pour que les moines ne mandent point en France que je ne crois point à ma religion et que je n'en ai point.⁸⁸

En revanche, de la part des autorités religieuses, celles qui conseillent l'administration sinon dans les rangs du clergé, on assiste à un souci plus précis de la christianisation moins superficielle des esclaves. Mieux que l'ensemble des colons elles en apprécient l'importance.

Il y aurait à étudier dans quelle mesure cette pastorale nouvelle est liée au réveil missionnaire ou est inspirée par les bureaux de Versailles, et si en même temps elle n'est pas le reflet d'une partie de l'opinion éclairée métropolitaine, c'est-à-dire la forme religieuse du mouvement humanitaire qui veut rendre les esclaves moins malheureux. La question est difficile.

Le Règlement de discipline pour les nègres adressé aux curés dans les îles françaises de l'Amérique, qui est des environs de 1780, manifeste ce zèle, exprime l'expression d'une conscience insatisfaite que les esclaves sont dans la misère et l'abattement, et qu'il est indispensable de les instruire solidement dans les rudiments de la religion⁸⁹.

L'instruction des nègres doit faire dans les colonies un des principaux objets du ministère de la religion. La sûreté publique, l'intérêt des maîtres, le salut des âmes sont les motifs qui doivent engager les missionnaires à y travailler avec d'autant plus de zèle que c'est le seul avantage que cette malheureuse espèce d'hommes retire de l'état d'esclavage auquel ils sont assujettis...

Cette instruction fait... dans l'intention de l'Etat et de l'Eglise une partie essentielle de nos obligations; plus ils sont dégradés de la nature et avilis par leur état, plus ils doivent exciter notre commisération, nous souvenant que Jésus-Christ envoya ses

⁸⁸ Archives Nationales, Colonies, F³ 10, Lettre du marquis de Fénelon, gouverneur de la Martinique au ministre, 11 avril 1764. f^o 116.

⁸⁹ Archives Nationales. Colonies F³ 90.

apôtres prêcher indistinctement à toute créature humaine, et qu'il n'est pas moins le Sauveur de l'esclave que du libre.⁹⁰

“De l'instruction — Le catéchisme est le moyen ordinaire qu'on employe pour les instruire. Chaque curé dans sa paroisse doit le faire exactement tous les dimanches et fêtes. L'heure en est fixée après la grande messe, comme le seul temps propre qui leur soit accordé pour cet effet.

Mais comme inculquer la vérité d'une religion toute spirituelle et toute saine, à des hommes nés dans le sein de l'ignorance et de la barbarie, qui ont vécu sans culte, sans loix et sans mœurs, abandonnés à toute la corruption d'une nature abrutie, ce ne sera pas sans doute, par de simples démarches de catéchisme ?

C'est pourquoi les missionnaires doivent s'appliquer :

1°) à bien saisir cette sorte de caractère, d'esprit et de langage qui leur est propre et particulier pour s'en faire entendre. Jésus-Christ ne parloit aux Juifs que par Paraboles, et par Similitudes, parce que c'étoit un peuple grossier, et d'un entendement dur, et que cette manière de s'exprimer a quelque chose de plus simple et de plus familier. Saint Paul en donne cette raison, que l'image des choses sensibles et visibles, conduit naturellement l'esprit⁹¹ à concevoir les choses spirituelles et invisibles, tellement que les hommes les plus stupides sont inexcusables de n'avoir pas connu le Créateur, Sa toute Puissance et Sa divinité, même au spectacle seul des choses créées⁹². Aussi l'expérience nous a-t-elle appris que c'est principalement par des comparaisons prises d'eux-mêmes, ou des choses qu'ils ont sous les sens, qu'on peut leur faire comprendre ce qu'on veut leur enseigner.

2°) S'appliquer à gagner leur confiance par leur empressement à les rechercher, par leur patience à les supporter, par leur charité à les soulager dans

⁹⁰ Saint Paul aux Galates, III.

⁹¹ Saint Paul aux Romains, C Ier.

⁹² Ps. 71.

leurs peines. Ces moyens sont d'autant plus puissants que l'état de servitude les prive de toute autre consolation.

3°) S'étudier à leur imprimer la crainte de Dieu, par celle d'être privé des avantages de la Religion, comme de l'entrée de l'église, de la participation aux sacrements, de l'assistance à la messe.

4°) Borner leur instruction aux seules vérités essentiellement au Salut, en s'efforçant de leur imprimer la foi, plus tôt aux choses qu'on leur enseigne, que de chercher à leur faire comprendre comment, ni pourquoi ils y croient. Car que pourrait-on exiger d'un pauvre nègre accablé sous le poids d'un travail continuel, et aussi brut que la terre qu'il défriche; La religion ne doit-elle pas être aussi simple que son état? N'est-ce pas d'eux dont il est écrit que le Seigneur aura pitié du pauvre, et fera miséricorde à l'indigent⁹³. Dans le fond, pouvons-nous considérer cette race d'hommes dans l'ordre spirituel, autrement, que comme des espèces d'enfants, à cause de la faiblesse et de l'abrutissement de leur raison.

5°) Enfin à les former aux bonnes mœurs, c'est la Religion des hommes simples et grossiers. Celui qui vit bien, dit saint Jacques, montre sa foy par ses œuvres⁹⁴. Nous observerons ici que ce n'est pas dans les abstinences, les jeûnes et les mortifications, ni même dans l'abondance des prières et des pratiques de piété, qu'il faut les faire consister. Le travail continuel auquel ils sont assujettis leur en tient lieu; mais dans l'accomplissement des devoirs de leur état, et dans la correction des vices qui y sont opposés, deux points capitaux qui doivent principalement fixer leur enseignement.

Saint Paul leur trace l'étendue du premier, de manière à nous faire comprendre qu'il renferme pour ainsi dire toutes les obligations d'un esclave. Soyez soumis, leur dit-il, à vos maîtres sur la terre, et leur obéissez avec crainte, comme à Jésus-Christ même; servez-les dans la simplicité de votre cœur, non seule-

⁹³ Ps. 71.

⁹⁴ Saint Jacques, Ch. 2.

ment lorsqu'ils vous voient, et pour leur plaire, mais parce qu'en les servant ainsi vous faites la volonté de Dieu. "Servi obedite Dominis carnalibus, cum timore et tremore in simplicitate cordis vestri sicut Christo, non ad oculum Servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi facientes voluntatem Dei ex animo."⁹⁵ Saint Pierre ajoute qu'ils ne doivent pas seulement cette obéissance à ceux qui leur sont bons, mais même à ceux qui les traitent avec plus de rigueur, "non tantum bonis, sed etiam discolis"⁹⁶. La raison en est qu'ils ne sont pas moins leurs maîtres pour être durs, et que chacun ne peut se sanctifier qu'en remplissant les devoirs de son état dans la condition et la situation où la Providence l'a placé.

Quant au second qui renferme la correction des vices attachés à leur état, il y en a de personnels et particuliers, qui ne font tort qu'à eux-mêmes, et d'autres qui attaquent les intérêts d'autrui... Pourquoi nous établirons des moyens plus détaillés pour corriger les uns, et pour réprimer les autres.

Des Moïens d'instruction. — Les moïens d'instruction doivent être suffisants et analogues à leurs besoins, car si ces pauvres malheureux montrent figure d'apétitude et de capacité pour l'intelligence des choses de la Religion, il faut convenir qu'ils sont aussi presque entièrement abandonnés à leur propre ignorance; leurs maîtres leur font faire à la vérité une prière matin et soir, mais ils ne la répètent que par habitude, et comme un prélude de travail, et les curés peuvent à peine leur en faire faire autant les dimanches à l'église, à cause de leur grand nombre, et du peu de temps qu'ils ont.

Comment en effet un curé déjà fatigué par l'office et l'instruction qu'il doit aux maîtres, pourroit-il satisfaire en détail à celle de six, huit ou dix mille esclaves qui se trouvent dans une paroisse n'ayant pour y vaquer, que le temps d'après une grande messe? Aussi la religion de la plus part des nègres, se réduit-elle à savoir quelques mots de prières, à être baptisés, ou confessés quand ils sont malades, et à recevoir l'extrême onction quand ils meurent.

⁹⁵ Saint Paul aux Ephésiens, VI: 5 et 6.

⁹⁶ Saint Pierre, 1ère épître, II: 18.

Or pour remédier à un désordre aussi préjudiciable au salut de ces pauvres gens il faut donc nécessairement leur procurer une instruction qui soit accommodée au peu de temps qu'ils ont, et que peuvent leur donner les curés mais comme en matière d'instruction, et en ce qui concerne une multitude, tout dépend de l'ordre et de la distribution, nous avons établi

1°) que chaque curé tiendra dorénavant une liste exacte de tous les nègres de sa paroisse, qu'il distribuera en trois classes. La première de ceux qui sont baptisés, instruits et mariés, la deuxième de ceux qui sont baptisés, mais qui ne sont point mariés, et la troisième de ceux qui demandent à être baptisés, qu'on appellera catéchumènes.

2°) Qu'il rangera dans l'église, pour le temps de l'office ou de la prière et du catéchisme, chacune de ces trois classes par ordre, c'est à dire la première au bout de l'église, la seconde au milieu, et la troisième au bas, de manière qu'elles soient séparées par un intervalle marqué.

3°) Qu'il choisira six d'entre eux qui sont mariés, les mieux instruits et les plus sages, dont il en préposera deux à chaque classe, pour servir de surveillants, lesquels seront habillés en soutanne et en surplis, pour leur en imposer davantage à eux-mêmes et aux autres.

4°) Qu'il chargera ces surveillants de ranger leur classe, de conduire la prière, et de faire les demandes du cathéchisme, et de l'avertir de ceux qui manquent à y assister.

5°) Enfin qu'il en établira deux autres pour le titre et la qualité de bedaux pour veiller aux portes, afin qu'il n'en entre aucun de ceux qui ne sont point baptisés, à moins qu'ils ne soient admis au nombre des néophites, comme aussi pour faire sortir ceux qui seroient jugés devoir être mis dehors.

On doit espérer d'autant plus d'avantage de ces arrangements que les nègres aiment singulièrement tout ce qui est éclat et appareil, et qu'il multiplie les moyens d'instruction par l'ordre et l'émulation qu'il établit entre ces différentes classes; car il faut distinguer deux choses dans l'enseignement de la

religion, les mots qui en expriment la doctrine, et le sens qui en fixe la pratique. Or les nègres auront leur père et mère, ou leur parrain et la marraine, ou les anciens de l'habitation, et enfin les secours des préposés, pour apprendre les prières et le catéchisme, de sorte qu'il ne restera plus aux curés que l'explication générale et la surveillance sur chacune de ces parties, dont ils peuvent aisément s'acquitter.

C'est donc un programme précis qu'on expose ainsi, qui rappelle celui des Dominicains du XVII^e siècle ou des Jésuites; et on le retrouve dans d'autres mémoires à peu près exactement contemporains; on assiste à un réveil.

Des supérieurs devraient être établis selon l'étendue des colonies pour en visiter les curés, et tous répondre à un supérieur général qui devrait n'y être établi que pour un temps et tous se borner à la persuasion; qu'ils sont les ministres d'un Dieu de paix, qu'ils ne doivent prêcher qu'elle; ils contribueraient efficacement au rétablissement de l'ordre et à la prospérité de la colonie.

Dans ces recommandations on ne perd pas de vue le côté pragmatique, les effets de la prédication et d'une hiérarchie enfin solide sur le bon esprit des esclaves:

Pour inviter le nègre à la population et pour [son] instruction . . . il devrait y avoir dans chaque paroisse outre le curé, un vicaire; le curé, chaque dimanche devrait avant le jour être rendu à une habitation de sa cure [de sa paroisse] y assembler les nègres, les instruire, y dire la messe, chercher dans ses instructions à leur inspirer l'amour de l'ordre et la paix, connaître à fond toutes les habitations de sa cure.

Par ce moyen, un des plus puissants que l'on puisse employer sur cette espèce d'hommes grossiers, on préviendrait une multitude innombrable de maux tels que les empoisonnements, les suicides, et l'on parviendrait à établir un ordre que l'on ne peut se dissimuler ne point exister dans les colonies.⁹⁷

⁹⁷ Ministère des Affaires étrangères, doc. cité, 175.

Parallèlement l'idée de réserver à la religion un rôle de discipline sur les plantations et de garantie du bon ordre, se propage aux îles. L'idée obtient en France un assez large écho dans les milieux qui ont des attaches avec les Antilles, mais elle ne paraît guère avoir touché les colons proprement dits. Il s'agit plutôt d'administrateurs, de magistrats réfléchis, nous dirions d'intellectuels. Ils voient tout le parti pratique que l'on pourrait tirer de la religion et de son développement et pour l'adoucissement de l'esclavage et pour le maintien de la paix publique.

Leurs vues sont sorties de considérations sur la situation alarmante du moment. Ils ont réfléchi sur les dangers que multiplient l'augmentation rapide des esclaves arrivant d'Afrique, qui ne peuvent plus se fondre rapidement dans le milieu colonial des Créoles et des Noirs "faits au pays". Ils voient l'ignorance religieuse grandissante des esclaves et la négligence coupable des planteurs à ce sujet. La crainte d'un soulèvement général n'est pas entièrement étrangère à leur attitude.

Il n'est pas impossible non plus que certaines lectures aient eu ici quelque influence. L'*Histoire philosophique des deux Indes*, de l'abbé Raynal, fut assez lue par des colons et son influence fut assez diffuse pour qu'on ne se trompât guère en parlant d'elle ici, mais cette politique de la religion pour les esclaves et cet espoir qu'elle fera barrière, début de moralisation, et sera une première forme de l'ordre dans cette foule des nouveaux, est bien antérieure à l'édition de 1780 du livre de Raynal, celle qui fut la plus lue.

Émilien Petit déplore déjà la négligence de "tout le monde sans exception de faire instruire leurs esclaves dans la religion". On paraît "ignorer toutes les conséquences ruineuses" de cette ignorance "pour le temporel". La religion est certainement le lien le plus sûr à l'égard des esclaves. On a donc "le plus grand intérêt à développer et à entretenir leurs sentiments"⁹⁸.

Les ecclésiastiques et les colons avaient pu observer le grand pouvoir des cérémonies du culte sur l'imagination et la

⁹⁸ *Traité sur le gouvernement des esclaves* (2 vol., Paris et Genève, 1777), II: 116.

sensibilité des esclaves, aussi la place importante de la superstition dans leur vie avec toutes ses survivances africaines. Ils ont été amenés à souhaiter que la religion fût favorisée chez les esclaves non seulement parce qu'elle était le résumé de tous les devoirs moraux, mais aussi parce qu'elle pouvait seule ébranler et peut-être étouffer toutes les magies du vieux continent, redoutées par toutes les autorités, et qui maintenaient sous la soumission extérieure de l'esclavage un levain mal discernable de troubles.

Dans une lettre de 1777, Malouet, au retour de ses années d'administrateur à la Guyane, a exprimé fortement cette perspective et ces appréhensions :

Je suis très persuadé que nous avons des devoirs à remplir envers nos esclaves, dont le plus grand nombre des maîtres s'affranchit, et qu'il est de l'intérêt du gouvernement et des particuliers d'y veiller avec plus d'exactitude qu'on ne l'a fait. Si on n'adoucit la condition de l'esclave, si on ne lui inculque la portion de morale et de religion dont il est susceptible, si le despotisme domestique et ses excès ne sont repoussés, si on ne met un frein à la licence . . . qui en résulte, nos colonies éprouveront les mêmes révolutions que Surinam⁹⁹. Dans tous les pays, dans tous les temps les mêmes causes ont produit les mêmes effets et il ne faut pas attendre que chaque propriétaire ou régisseur soit retenu par la réflexion ou la conscience de ses devoirs¹. Ne nous dissimulons pas que cette distance d'un homme à un autre, l'habitude et le pouvoir de faire à chaque instant sa volonté en dérègle les mouvements, dégrade les caractères, qu'il faut une excellente éducation et des principes bien établis pour résister à cette impulsion et que le plus grand nombre des hommes n'en est pas capable. Comment donc pourrait-on se passer d'un contre-poids ? Je n'en vois point d'autre que la religion pour les esclaves . . . et l'œil de l'administration pour les maîtres qui leur en imposent et les arrêtent dans leurs écarts. J'ai prêché ces vérités à Surinam et elles

⁹⁹ Les marrons, depuis très longtemps faisaient d'incessantes descentes sur les plantations.

¹ Le manuscrit porte : *ses désirs*.

ont été senties. J'ai vu les Hollandais regretter pour leurs nègres la proscription du culte romain² et y tenter la voie des missions³.

La nécessité d'un culte pour les esclaves est encore exposée dans la Collection des *Mémoires* de Malouet⁴ pour empêcher la multiplication du marronage et faire prendre patience aux esclaves maltraités par leurs maîtres :

Depuis que j'habite les colonies, j'ai assez vu, assez réfléchi sur le caractère et la position respective des maîtres et des esclaves pour être convaincu de la nécessité de surveiller les uns et les autres et de les contenir. Si nous n'avons jamais eu dans nos colonies de guerre à soutenir contre les esclaves, la douceur de nos mœurs d'une part⁵ et la religion de l'autre en sont les seules causes. Il est vrai qu'elles tendent incessamment à s'affaiblir, . . . et que l'autorité publique néglige trop la police domestique et le culte religieux.

Dans le prolongement de Petit et de Malouet, qui écrivent ou publient en 1777, Laborie, cet avocat-plantier dans le nord de Saint-Domingue, exprimera le même programme et les mêmes vœux, quand, au milieu de la Révolution, il écrira son guide à l'usage des colons caféiers des mornes :

Planters ought to have considered that moral influences ought to have been employed as the best means of Keeping so great a number of slaves in subjection; for a superstition has great power over people of this class an exterior observance of religion and e regard to moral duties, would have formed on of the surest bounds of order and submission in domestick oeconomy.⁶

Et l'on pourrait multiplier les citations.

² Le culte catholique y fut interdit jusqu'en 1817.

³ Mlle J. Folhoen Kraal et G. Debien, "Plantations et esclaves de Surinam vus par Malouet, 1777", *West Indische Gids*, vol. 36 (janvier 1955) : 53-60.

⁴ *Collection de Mémoires et correspondances officielles sur l'administration des Colonies . . .* (5 vol., Paris, an X), III : 43.

⁵ Malouet paraît ici sacrifier aux convenances patriotiques.

⁶ *The Coffee Planter*, Appendix, 97.

Ce sera aussi la perspective de l'administration elle-même, au moins en ses hauts rangs. Jusqu'à un certain point il y aura à la fin du XVIIIe siècle une alliance plus active, non entre les colons et le clergé qu'ils ne regarderont jamais avec beaucoup de respect, mais entre les administrateurs généraux et le clergé. La politique coloniale ecclésiastique se doublera d'une politique coloniale religieuse.

*

* * *

On répète que l'enseignement de la religion chrétienne a été pour les colons une pièce maîtresse de l'institution de l'esclavage, un instrument subtil pour détourner les Noirs du spectacle de leur situation et de leur misère et les dresser à la soumission. Le clergé aurait été là surtout pour leur prêcher le décalogue des pauvres en leur répétant que le ciel était la demeure de celui qui a dit "Heureux ceux qui souffrent", ce mot éternel de l'humanité universelle, mais d'abord dit pour les esclaves. Il était là aussi pour promettre l'enfer à ceux qui chercheraient à secouer l'ordre des plantations et des planteurs. Pour leur apprendre également à prier, car prier c'est encore se résigner et s'élever dans la soumission au-dessus du présent malheur.

Tout cela est très exagéré, beaucoup trop catégorique. Ce n'est qu'une reconstitution logique. Les choses ne furent ni si précises ni si systématiques.

Il n'y a pas à douter que bien des colons plus ou moins obscurément, que le clergé — les religieux surtout — plus précisément, avaient conscience que des esclaves chrétiens ne pourraient pas demeurer indéfiniment dans la servitude, qu'un jour ou l'autre il faudrait les affranchir, car le christianisme les menait à comprendre leur situation et à l'égalité. Instruire très sérieusement les esclaves dans le christianisme les menait également à la liberté. Mais ils savaient tous combien la christianisation était peu avancée chez les esclaves que renouvelaient profondément d'incessantes arrivées d'Africains. La grande difficulté, ils la voyaient pour les générations suivantes.

Mais la plupart ne redoutaient guère la christianisation de leurs esclaves. Ce n'était point par l'effet de leurs efforts que

leurs gens étaient rapidement évangélisés, et en majorité baptisés, mais par celui d'une habitude sociale qu'ils laissaient jouer. Leur attitude était passive et plutôt destinée à faire patienter l'ardeur des esclaves néophytes, qui demandaient le baptême. On a vu quelle limite ils pensaient que l'Église devait faire comprendre l'évangile aux Noirs. Ils craignaient naturellement que la prédication ne s'aventure plus loin que de mettre dans la mémoire des esclaves leurs prières du matin et du soir et l'obligation de la messe du dimanche et ne suscite dans leurs esprits des revendications pratiques. Mais pour les colons l'instruction religieuse ne fut jamais un moyen pour obtenir sur terre la résignation des esclaves à l'ordre établi, c'est-à-dire leur soumission aux maîtres donnés par Dieu, et pour renvoyer dans une autre vie le rétablissement de l'égalité par la récompense des bons et le châtiment des mauvais.

Non, le catéchisme ne fut jamais la soumission organisée. Elle fut enseignée, ce dont il n'y a pas à douter, mais au milieu de bien d'autres vérités et devoirs, ce qui donnait à cet enseignement une tout autre résonance. Un *Commentaire des commandements de Dieu à l'usage des Noirs*⁷, qui paraît avoir servi de plan à des sermons, n'insiste pas particulièrement sur le devoir d'obéissance aux maîtres. Plus importantes sont les mises en garde contre les voleries et le libertinage. Les prêtres n'arrêtaient pas les esclaves à réfléchir sur leur pauvreté ni sur les maux dont leur maître pouvait avoir à les accabler; mais les colons n'ont pas eu à le leur recommander. Ils devaient parler de l'obéissance des esclaves à leurs maîtres comme ils parlaient aux enfants de leurs devoirs envers leurs parents: ce n'était qu'un rapide chapitre de morale pratique générale. On a tout lieu de croire que jamais les colons n'ont ramené la fonction essentielle de l'Église à endormir des malheureux, à être déjà l'opinion du peuple. Si le clergé pouvait leur être de quelque secours, ce secours était spontané, mais indirect. L'insouciance des colons sur ces questions était là aussi sous-jacente.

G. DEBIEN

Le Caire

⁷ Manuscrit de la Bibliothèque haïtienne des Frères à Port-au-Prince.